

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 4 février 2019** à compter de **19 h 32**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Monsieur Simon Arsenault, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2019
  - 1.3 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2019
- 2. CORRESPONDANCE**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
  - 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer
  - 4.2 Direction générale - Autorisation d'inscription à deux formations en mars 2019
  - 4.3 Dépôt de la liste des arrérages
  - 4.4 Autorisation d'envoyer les derniers avis pour les arrérages et autorisation de ventes pour taxes
  - 4.5 Nomination du maire-suppléant pour les trois prochains mois
  - 4.6 Détermination du taux de remboursement pour les frais de déplacements des employés municipaux
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1 Ratification de l'achat d'une génératrice dans le cadre des mesures d'urgence

**6. TRANSPORT - VOIRIE**

6.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le balayage des rues pour le printemps 2019

6.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le marquage de la chaussée

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

7.1 Programme d'habitation durable

7.2 Projet de sentier piétonnier dans le Fonds de développement du territoire

7.3 Acceptation des permis du 2019-01-01 au 2019-01-31 pour une valeur de 223 500 \$

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2019-02-264**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-265**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 8 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-266**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 14 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 janvier 2019. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2019-02-267**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de janvier 2019 de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 18 pages et totalisant un montant de **278 074.78 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de janvier 2019 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **278 074.78 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 janvier 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-268**

**DIRECTION GÉNÉRALE - AUTORISATION D'INSCRIPTION À DEUX FORMATIONS EN MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE les heures de formations reconnues par le Barreau du Québec de la directrice générale et secrétaire-trésorières doivent être complétées pour le 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE deux formations en lien avec le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière auront lieu en mars 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale, Me Katherine Beaudoin, à s'inscrire aux formations suivantes:

- Maîtriser vos dossiers municipaux à Disraeli  
(330 \$, taxes en sus)
- Les développements récents en droit municipal à Bécancour  
(291 \$, taxes en sus)

QUE les frais de déplacements et de repas lui soient remboursés, conformément aux taux en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des arrérages en date du 4 février 2019 en prévision du processus de ventes pour taxes qui débutera dans les prochains jours.

**2019-02269**

**AUTORISATION D'ENVOYER LES DERNIERS AVIS POUR LES ARRÉRAGES ET AUTORISATION DE VENTES POUR TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des arrérages déposée en date du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des avis de rappel ont déjà été acheminés aux contribuables visés ;

CONSIDÉRANT QUE quelques ententes de paiement ont été conclues avec la municipalité et certains contribuables ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer des lettres de dernier avis par courrier recommandé.

QUE le conseil autorise la transmission à la MRC d'Arthabaska des dossiers sans entente de paiement conclue en date du 4 mars 2019.

QUE le conseil autorise la directrice générale à retirer les dossiers dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska.

QUE le conseil désigne le maire, Michel Larochelle, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés dans l'éventualité où certains dossiers doivent être traités lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-270**

**NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS**

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE la conseillère Diane L. Gagnon soit nommée mairesse-suppléante pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le remplaçant du maire aux rencontres et séances de la MRC d'Arthabaska, et ce, en tout temps et peu importe le membre du conseil nommé à titre de maire-suppléant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-271**

**DÉTERMINATION DU TAUX DE REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mettre à jour le taux de remboursement aux employés pour les frais de déplacements avec leur véhicule personnel et exécutés dans le cadre de leurs fonctions, notamment pour les rencontres et les formations à l'extérieur du lieu normal de travail ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le taux utilisé pour rembourser les employés soit le taux en vigueur prévu par le gouvernement du Canada pour les allocations pour frais d'automobile.

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieure et incompatible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-272**

**RATIFICATION DE L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE DANS LE CADRE DES MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QU'une génératrice a été achetée dans le cadre du projet de mise à jour et mise aux normes du plan des mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'achat de la génératrice à l'entreprise André Fortier au montant de 2 000 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-273**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LE PRINTEMPS 2019**

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues - printemps 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-274**

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation d'un contrat de trois saisons pour le marquage de la chaussée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-275**

**PROGRAMME D'HABITATION DURABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a reçu une demande de participation au Programme d'habitation durable ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme consiste à mettre sur pied une aide financière pour la construction et la rénovation d'habitations écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité de ce programme au sein de la municipalité a été analysé par la direction générale, l'urbaniste et les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska n'implante pas de programme d'habitation durable en raison de l'absence de budget et des ressources humaines prévus à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-276**

**PROJET DE SENTIER PÉTONNIER DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soumettre une demande d'aide financière pour le projet de sentier piétonnier dans le Fonds de développement du territoire (FDT) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à soumettre une demande d'aide financière de **50 000 \$** pour le projet de sentier piétonnier au FDT (coût total du projet de 91 717.35 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2019-02-277**

**ACCEPTATION DES PERMIS DU 2019-01-01 AU 2019-01-31 POUR UNE VALEUR DE 223 500 \$**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve les cinq permis du mois de janvier 2019 pour une valeur totale des travaux de **223 500 \$**.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2019-02-278**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Katherine Beaudoin,  
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.